



Fédération Française
des Artistes
Prestidigitateurs

257 rue Saint-Martin 75003 PARIS

Président : Serge Odin
Secrétaire général : Gérald Rougevin
Trésorier : Bernard Ginet

<http://www.magie-ffap.com> –
Contact Secrétaire général :
Gérald Rougevin
49 av de Condé
94100 Saint Maur des Fossés
secretaire-general@magie-ffap.com – 06 70 68 12 40

PV CONSEIL FEDERAL du 26 mai 2018 – Maison de la FFAP - Paris.

Président de séance : Serge Odin
Secrétaire de séance : Gérald Rougevin

Ordre du jour :

- 1) Mot du Président
- 2) Questions diverses
- 3) Validation du compte-rendu du Conseil fédéral du 18/11/2017
- 4) Bilan financier 2017
- 5) Règlement des concours
- 6) BIAM
- 7) Communication
- 8) Amicales FFAP : état des lieux, débat, échange et propositions d'actions de la FFAP pour les amicales
- 9) Point FISM 2021
- 10) Date et lieu du prochain Conseil FFAP

Présents et représentés/Absents excusés/Absents/Invité : cf Annexe 1 : émargements

15 membres présents ou représentés valablement sur 18 élus. Le quorum est atteint et le Conseil est valide.
Serge ARRIHL (Vice-président) est présent au titre de sa cooptation au bureau.

Relevé de décisions :

- **CR du dernier conseil validé**
- **Le texte des concours FFAP avec les modifications apportées a été présenté et adopté par le Conseil, cependant certains points restent à retravailler et le document sera de nouveau représenté au Conseil de novembre. Il s'applique en l'état en attendant.**
- **Le principe d'engager l'activité relative au BIAM FFAP a été adopté, ainsi que le budget prévisionnel. Ce budget sera affiné afin d'être pris en compte dans le budget prévisionnel FFAP en 2019.**
- **Le Conseil décide de demander aux présidents des amicales par courrier les causes du désintéressement de la FFAP de leurs membres, afin de pouvoir engager un plan d'action répondant à leurs attentes.**
- **FISM 2021 : la FFAP votera selon le résultat du sondage national.**

Le prochain Conseil fédéral aura lieu le Samedi 24 novembre 2018 à la Maison de la FFAP à Paris.

SEANCE

1 - Mot du Président

Serge Odin Annonce sa candidature à la FISM pour un des postes du Board, afin de faire avancer la magie au niveau mondial. Il y a 7 postulants pour 2 postes de Vice-Présidence. L'élection aura lieu à Busan. Le poste de VP n'est pas incompatible avec la présidence de la FFAP. Du reste, il n'est pas nécessaire d'être Président d'une société magique pour postuler à la FISM.

2 - Questions diverses

Il n'y a pas eu de questions diverses déposées avant la tenue de la séance. Mais une question est posée en séance par Serge Arriahl. Le Secrétaire Général rappelle que normalement aucune question non prévue ne peut être traitée, par respect des règles établies, sauf urgence. La question a été qualifiée d'urgente.

Question : doit-on faire payer 12€ de pénalités aux nouveaux arrivants à la FFAP en cours d'année ? (cas de deux membres du club de Bordeaux revenant après un séjour à l'étranger)

Le Secrétaire rappelle que les 12€ servent à compenser le surcoût postal d'envoi des revues de l'année, hors routage. En effet, l'ensemble des revues éditées depuis le 1^{er} janvier de l'année d'adhésion sont envoyées au nouvel abonné. Ces 12 euros sont donc légitimes.

Après un court débat sur le risque d'avoir moins d'adhérents à cause de ces 12€, le Conseil apporte la proposition de réponse suivante :

- Pour les nouveaux venus FFAP en cours d'année (nouveau membre) : pas de pénalités, les 10€ de dossier couvrent les frais d'envoi de la revue
- Pour les membres FFAP revenants après plusieurs années d'absence : on ne devrait pas les lui demander, en guise de geste de bienvenue
- Pour les membres FFAP revenants après une pause d'une ou deux années : ce serait légitime de le leur faire payer, car le Président doit veiller à ce que les dates soient respectées pour éviter des frais d'envoi postal supplémentaires. Le Président de club FFAP doit veiller à ce que les membres renouvellent chaque année avant fin février, et ne pas attendre que la date soit dépassée. Par ailleurs, les membres partant à l'étranger peuvent continuer à adhérer avec les mêmes conditions qu'un résident en Métropole et ainsi éviter d'avoir une rupture.

Ce sujet sera revu en Bureau FFAP avec une décision et une communication.

3– Validation du compte-rendu du Conseil fédéral du 18/11/2017

Le secrétaire général fait voter le texte du CR (cf PV Conseil novembre 2017)

Question : Validez-vous le compte-rendu ?

Vote : 0 abstention ; 0 contre ; 15 pour.

Le texte sera mis sur le site dans la version fournie lors de la convocation avec la mention « validé »

4– Bilan financier 2017

Le bilan n'est pas encore prêt. Joël Hennessy et la commission aux comptes aident Bernard Ginet pour réaliser les documents sous la forme d'une présentation comptable réglementaire. Ils devraient être faits d'ici fin juin.

5– Règlement des concours

Le document présenté est en annexe 2.

Frédéric Denis rejoint le Conseil en ligne par téléphone pour répondre aux questions sur les modifications apportées et présentées.

Pathy Bad mentionne que certains points du règlement seraient à revoir en ce qui cerne les prix attribués et le nombre de points des seuils, dans les paragraphes 11 et 11.3. Pathy souhaite une reformulation de ces paragraphes et souhaite que l'on assouplisse le règlement en supprimant les seuils au-delà de 60 points.

Frédéric Denis souhaite maintenir les seuils et explique pourquoi. Il explique qu'il y a une note globale et que le jury se positionne selon des consignes données au départ par le Directeur des concours, en rappelant l'esprit des seuils donnés dans le règlement.

Il s'ensuit un débat sur la notation des concours avec le jury et le seuil des points.

Frédéric propose de maintenir en l'état ce barème, de continuer une étude sur les notes en comparant les résultats des primés avec et sans barème pendant un an pour voir si cela fait une réelle différence ou pas, et de revoir ensuite le règlement lors de l'AG 2019.

Le Conseil, dans sa majorité d'expression des points de vue, pense qu'il faut maintenir un barème et des seuils pour donner des points de repères au jury, comme à la FISM puisque les prix nationaux sont validants pour être sélectionnés à la FISM. Ainsi on ne dévalorise pas le concours national.

Joël Hennessy demande la révision du point 6.1 pour laisser plus libre le nombre de membres du comité de sélection. Il mentionne qu'en 14.1 et 14.5 il y a une contradiction qu'il faut modifier.

Le Conseil vote pour le maintien ou non de ce texte dans la forme présentée :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Le texte des concours est donc adopté par le Conseil mais les points suivants devront être révisés :

- Paragraphes 6, 11 et 14.

Frédéric Denis est le pilote du GT qui révisera ces points pour le prochain Conseil.

6– BIAM

Les documents de l'annexe 3 sont présentés.

Les membres du Conseil posent plusieurs questions :

- Est-ce qu'on déclare au Journal Officiel ?
- A qui on fait des déclarations et comment obtient-on l'agrément de centre de formations professionnelles ?
- Quelle est la remise à niveau régulière prévue pour rester centre de formations ?

- Quel est le contrôle des personnes formées dans le temps ?
- Diplôme : fait-on une édition et une signature ? comment ?
- LA FFAP serait-elle reconnue d'utilité publique comme le mentionne Pierre Albanèse d'après ses recherches sur un avis favorable qui a été émis en ce sens en 1955 pour l'AFAP ?
- Comment va-t-on apprendre à former, quelle va être la pédagogie d'enseignement ? Ce point devrait être mis en avant dans le dossier présenté.

Concernant la reconnaissance d'utilité publique, Gérald regarde ce point auprès de la Préfecture de Paris.

Pour les papiers concernant les agréments du centre de formation BIAM FFAP, William transmet un lien avec des documents à télécharger pour connaître les modalités à suivre chaque année sous peine de se voir retirer l'agrément une fois acquis. Il faut une gestion précise et rigoureuse, chaque année. Peut-être même faut-il une structure adaptée avec la déclaration de la TVA puisque centre de formation pro avec des recettes d'organismes.

Questions et remarques sur le Budget :

- Le coût de la formation est un peu sous-évaluée pour certains, et le coût des formateurs un peu trop élevé pour d'autres.
- Quelques lignes sont à revoir dans le budget comme les 500€ de cotisation FFAP puisque c'est un recette reversée à la FFAP ensuite.

Communication et flyer : le revoir car trop chargé en texte

Le Conseil vote sur le principe de faire le BIAM en 2019 et vote le principe du budget prévisionnel.

Abstention : 1 (pour le tableau de financement)

Contre : 0

Pour : 14

Le document BIAM sera donc revu selon les remarques, le budget révisé pour le représenter en novembre prochain en vue d'intégrer en 2019 la subvention nécessaire au BIAM pour fonctionner. L'assemblée devra se prononcer sur cette activité nouvelle (contenu du dossier), sur son budget et sur le responsable (lettre de mission). Elle se prononcera aussi sur les modalités de mise en œuvre (déclaration et conséquences de cette activité sur le fonctionnement comme la prise en compte de la TVA si cela s'avèrerait indispensable).

7– Amicales FFAP : état des lieux, débat, échange et propositions d'actions de la FFAP pour les amicales

Serge rappelle l'ensemble des avantages que la FFAP a mis en place pour les amicales et qui ont été rappelés dans une lettre adressée à l'amicale de Limoges, puis en Assemblée fédérale en avril dernier.

- la Revue bimensuelle et les numéros spéciaux de la Revue
- Le Chèque Conférence 200€ tous les 2 ans
- Une réduction au Congrès : réduction substantielle s'il en est puisqu'elle rembourse à elle seule la cotisation FFAP
- Le site de la FFAP : avec entre autres
 - o la liste et les coordonnées de tous les clubs FFAP (visibles des profanes qui recherchent des magiciens dans leur région),
 - o la possibilité d'héberger les sites internet des Clubs FFAP,
 - o la revue de la Prestidigitation consultable en ligne,
 - o un forum dédié aux membres de la FFAP,

- un espace dédié aux membres de la FFAP et aux Présidents de Clubs.
- La LETTRE-INFO FFAP
- La carte FFAP, qui peut être la carte du club
- Des réductions diverses
- ASSURANCE des Clubs avec un remboursement jusqu'à 100€ par an par club
- La carte FISM

Après ce bref rappel, voici les questions qui se posent, que l'on doit se poser ou qui sont souvent posées ou entendues par les membres et les présidents :

- Pourquoi les Présidents ne viennent-ils plus aux instances FFAP ?
- A quoi sert la FFAP ?
- Pourquoi les présidents ne font pas redescendre aux membres ce qu'il se passe à la FFAP, dans les instances, les projets ?
- Coût de l'adhésion FFAP trop chère et obligatoire, même si cela compense le surcoût pour le congrès : tous les membres n'y vont pas et donc sentiment d'injustice pour payer pour ne pas avoir un bénéfice en retour ; pourquoi ce sentiment alors que c'est le mode de fonctionnement associatif en fédération d'associations ? Modèle associatif FFAP à repenser ?
- L'EDF passe mal auprès des membres : sentiment négatif que la FFAP ne fait que cela comme activité
- Pourquoi certains clubs veulent se séparer de la FFAP (Limoges, Angers, autres encore inconnus) ?
- Les amicales ne sont pas d'accord avec les nouvelles règles FFAP des Congrès et le recentrage des Congrès
- Le club de Bordeaux a réussi à faire progresser le nombre de jeunes, mais les anciens peuvent poser des soucis : pourquoi ? Comment concilier le multigénérationnel dans les attentes ?
- Comment revaloriser les actions des présidents des amicales ?

Un débat s'ensuit dans lequel quelques pistes sont évoquées :

- Faire un bulletin de liaison pour les présidents uniquement
- Revoir le site FFAP pour le rendre les rubriques plus accessibles, plus visibles, plus faciles à lire, pour une recherche d'infos plus rapide et directe
- Aller voir toutes les amicales, même si ce n'est par le Président FFAP qui y va, un membre du bureau est mieux que rien
- Inviter tous les présidents à un séminaire spécial pour connaître leurs besoins
- Les générations ont des besoins différents : cela est plus marqué avec les moins de 25/30 ans maintenant que par le passé
- Idée de réserver une place au jury des congrès FFAP pour un Président d'amicale (tiré au sort chaque année parmi les amicales qui n'y ont pas encore été)

Au final, il ressort que le point de départ de toute l'action future doit commencer par un établissement des causes de l'éloignement de plus en plus marqué des Présidents et des membres de nos amicales vis-à-vis de la FFAP, ainsi que de leurs besoins.

Il est convenu que le Bureau est chargé de demander aux Présidents par courrier et par téléphone les causes ainsi que les pistes d'amélioration de la relation FFAP-Amicales-Membres qu'ils verraient.

8- Communication FFAP

Ce point n'a pas été vu, les éléments d'analyse du sondage et de plan de com ne sont pas prêts.

9– Point FISM 2021

La FFAP donnera à la FISM le nom du lieu de la FISM 2021 selon les résultats du sondage des membres FFAP. Pour le moment, c'est VALLADOLID qui arrive en tête (66% de voix).

10 - Date et lieu de la prochaine réunion du Conseil fédéral.

Date : le samedi 24 novembre 2018 à Paris.

Serge Odin remercie tous les participants.

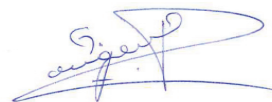
La séance se termine à 17h00

Le 19 juin 2018 :

Serge Odin
Président

A handwritten signature in blue ink, reading "Serge Odin". The signature is stylized with a large, looping initial 'S'.

Gérald Rougevin
Secrétaire général

A handwritten signature in blue ink, reading "Gérald Rougevin". The signature is stylized with a large, looping initial 'G'.

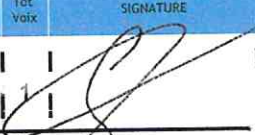
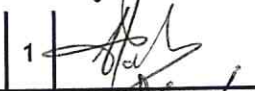
Annexe 1 : émargements



Conseil Fédéral du 26/05/2018

NOM - PRENOM	AMICALE	Dernière année	Nbr Mem	Nb voix	Abs.	Pouvoir à	Pouvoir reçu	Tot Pou	Tot Voix	SIGNATURE
2 Membros Elus										
ALBANESE PIERRE	PARIS AFPAM	2018	1	1				0	1	
BEUGNON JEAN-CLAUDE	OEDM	2018	1	1	E			0	0	
CABANNES STEPHANE	ANGOULEME	2018	1	1	E			0	0	
CONDETTE WILLIAM	FFAP DIRECT	2018	1	1				0	1	
DELVILLE MARTINE	CESAR H	2018	1	1				0	1	
DENIS FREDERIC	LORRAINE	2018	0	0				0	0	
DINOT PHILIPPE	SAINT DIZIER	2018	1	1	E	HENNESSY JOEL		0	0	
EUDE JEAN-CLAUDE	PARIS	2018	1	1				0	1	
HENNESSY JOEL	FLANDRES	2018	1	1			DINOT Philippe	1	2	
LE BOUEDEC GEORGES	LORIENT	2018	1	1				0	1	
LOUAT MARC	LOIRE	2018	1	1				0	1	
MAGEUX GILLES	PARIS AFPAM	2018	1	1				0	1	
MARLOIS JEAN-MARIE	REIMS	2018	1	1				0	1	

Conseil Fédéral du 26/05/2018

NOM - NOMMÉ	AMICALE	Année 2018	100 100%	100 100%	Abs.	Pouvoir à	Pouvoir reçu	100 100%	100 100%	SIGNATURE
ODIN SERGE	LOIRE	2018	1	1				0	1	
PETIAUD WILLIAM	DIJON	2018	1	1				0	1	
PORCELL ARMAND	AUBAGNE	2018	1	1	E			0	0	
ROUGEVIN GERALD	FFAP DIRECT	2018	1	1				0	1	
TABARY FRANCIS	STRASBOUR G	2018	1	1				0	1	
TRUPIN PATRICK	BORDEAUX	2018	1	1				0	1	
Nombre de lignes : 19			19	19				1	17	

Annexe 2 : règlement des concours FFAP

Concours National FFAP

Championnat de France de Magie FFAP

Concours qualificatif pour la FISM

Sommaire

1. Objectifs et principes généraux des concours nationaux	3
2. Conditions de présentation et disciplines.....	3
3. Organisation	4
4. La commission des concours de la FFAP - Équipe concours	4
5. L'équipe côté organisateur.....	7
6. Procédure de sélection	9
7. Le jury	10
8. Notation.....	11
9. Les candidats.....	12
10. Droit à l'image	14
11. Les Prix	14
12. Grand Prix	15
13. Prix Magicus	15
14. Titres de Champion de France de Magie FFAP.....	16
15. Prix spécial du public.....	16
16. Prix partenaires & autres Prix	16
17. Proclamation des résultats.....	16

ANNEXES

Annexe 1 : grille de notation

Annexe 2 : attestation règlement des concours et droit à l'image

Annexe 3 : sélection concours FISM Europe et FISM Monde

Annexe 4 : modèle fichier candidat

Annexe 5 : modèle fiche technique

Annexe 6 : lettre acceptation candidat

Annexe 7 : lettre refus candidat

Annexe 8 : lettre ordre de passage candidat

1. Objectifs et principes généraux des concours nationaux

1.1. Objectifs

- Développer l'art magique, la créativité, l'originalité, la technique et les arts annexes.
- Reconnaître et valoriser les concepteurs et les créateurs.

1.2. Principes généraux

- Le Congrès national de la FFAP, « Congrès Français de l'Illusion » est :
 - o le cadre du concours de la FFAP et du concours MAGICUS ;
 - o le support pour l'attribution des titres de « Champion de France de Magie FFAP » en scène et en close-up et éventuellement « Champion de France de Magie FFAP junior » s'il y a des juniors en concours.
- La conception du concours relève du Conseil fédéral.

2. Conditions de présentation et disciplines

Les concurrents choisissent de se présenter dans l'une des conditions de présentation et une des dix disciplines.

2.1. Les conditions de présentation sont :

- Scène
- Close-up
- Occasionnellement, il peut être prévu, par les organisateurs du concours, d'autres conditions de présentation (magie de rue, magie de salon, piste de cirque...) Pour l'attribution du titre de Champion de France de Magie FFAP, ces conditions de présentation seront rattachées à la scène ou au close-up.

2.2. Les disciplines sont :

- 1- Manipulation (MA)
- 2- Magie Générale (MG)
- 3- Grandes Illusions (GI)
- 4- Magie Comique (CO)
- 5- Mentalisme (MM)
- 6- Cartomagie (CA)
- 7- Micromagie (MI)
- 8- Magie pour enfants (ME)
- 9- Invention ou perfectionnement (Magicus)
- 10- Arts Annexes (AA) : le numéro doit présenter un caractère magique. La discipline Arts Annexes ne concourt pas pour le titre de Champion de France de Magie FFAP ou le Grand Prix et ne peut être qualifiée à la FISM.

2.3. Juniors de moins de 16 ans

Le concurrent doit être âgé de moins de 16 ans au jour du concours (photocopie de la carte d'identité) et présenter une autorisation parentale ou de son tuteur.

Comme les autres concurrents, les juniors de moins de 16 ans peuvent, au choix, s'inscrire :

- dans l'une des disciplines en choisissant une condition de présentation. Ils sont alors classés de la même manière que les autres concurrents et participent sous les mêmes conditions au titre de Champion de France de Magie FFAP

- en inter-disciplines , auquel cas ils ne participent pas au classement par discipline mais à un classement toutes disciplines confondues, en vue de l'attribution des Prix juniors (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}).

Les organisateurs du concours prévoiront cette inscription particulière dans le formulaire d'inscription.

3. Organisation

3.1. Délégation

L'organisation pratique du concours est confiée au Responsable du concours de l'équipe organisatrice du Congrès qui met en place une équipe de 1 à 2 personnes en charge de l'organisation pratique du concours.

3.2. Principes généraux

- Les horaires du concours favorisent une large participation du public.
- Le concours se termine le matin du dernier jour du Congrès au plus tard en ménageant assez de temps pour les délibérations du jury.

3.3. Modalités financières

- Deux inscriptions au Congrès pour le Directeur des concours FFAP et son épouse (non transférables) sont pris en charge par la FFAP (hors déplacements et hébergement).
- Voir points : 11.6 – 11.7 et 12.6

3.4. Dispositions à l'égard du jury

- L'organisateur doit mettre à disposition une salle fermant à clé destinée au jury. Celle-ci servira à entreposer le matériel spécifique, et servira à toutes les délibérations. Il faudra donc veiller à ce que l'emplacement de celle-ci garantisse la confidentialité des délibérations.
- Il peut être demandé par le Directeur des concours à faire servir un repas aux membres du jury si les conditions d'horaires choisis par l'organisateur du Congrès ne permettent pas de se libérer (repas à charge de l'organisateur).
- L'organisateur prévoit un rafraichissement à servir aux membres du jury durant les concours et les délibérations.

4. La commission des concours de la FFAP - Équipe concours

4.1. Constitution de l'équipe des concours de la FFAP

- Directeur des concours
- Secrétaire du jury
- Chronométrateur
- Responsable de la saisie informatique
- Rédacteurs des comptes-rendus en charge de la communication (facultatif mais recommandé)

Plusieurs postes peuvent être tenus par la même personne.

4.2. Le Directeur des concours

- Il s'assure que le Président du Congrès dispose de la dernière version de ce règlement.
- Il s'assure que le Responsable des concours dispose de la dernière version du règlement. Il lui donnera tout éclaircissement quant à son contenu et son application.

- Il a pour mission de superviser l'ensemble du concours.
- Il est le représentant direct de la FFAP pour le concours et veille à la mise en place des dispositions prévues au manuel des congrès pour l'organisation du concours avant, pendant et après celui-ci.
- Il soumet au Président de la FFAP une ou plusieurs propositions de Président du jury. Le Président de la FFAP nomme le Président du jury.
- Avec le Président du jury, il constitue le jury et le soumet au Président de la FFAP pour validation.
- Il communique la liste définitive des concurrents au Président du jury, avec leur spécialité, leur Association adhérente FFAP éventuelle, leur pseudonyme et leur patronyme, leur adresse et la date de naissance des juniors.
- Il s'assure que les membres du jury connaissent les lieux et heures des délibérations scène et close-up et qu'ils disposent de la dernière version du présent règlement.
- Il transmet au présentateur des concours la liste exacte des personnes qui doivent être présentées à chaque session du concours (membres du jury, membres de l'équipe...)
- Il envoie le règlement, la liste des candidats et un exemple de grille de notation aux membres du jury au minimum deux semaines avant le Congrès.
- Il est le garant de la bonne application du règlement du concours. Il assiste à la réunion de délibération, sans participer aux débats. Il veille à la rédaction des diplômes à remettre sur scène, au fur et à mesure que les Prix sont décidés. Les diplômes sont signés par le Président de la FFAP et par le Président du jury.
- Il prévoit et fait imprimer le nombre de diplômes (à la charge de la FFAP) et de grilles de notation nécessaires.
- Il s'assure de l'approvisionnement en trophées en nombre suffisant qui sont à la charge de la FFAP.
- Il veille à ce que l'équipement suivant soit disponible et en état de fonctionnement :
 - o système de saisie et d'impression
 - o 12 planchettes (21 x 29.7) servant de sous-mains
 - o 12 pinces de bureau
 - o 12 crayons à bille
 - o 12 mini lampes avec des piles de rechange
 - o ciseaux / scotch / feutres
 - o paper board de bonne dimension avec feutres de couleurs
 - o une ampoule de rechange pour le système à 3 couleurs + télécommande
 - o feuilles de notation
 - o chronomètre
 - o tout matériel supplémentaire jugé nécessaire selon le mode de notation du jury et les possibilités du lieu de déroulement des concours.
- Il communique les notes et avis des membres du jury aux candidats dans un délai ne dépassant pas deux semaines après le dernier jour du concours.

4.3. Secrétaire du jury

Bien que sous la responsabilité du Directeur des concours, il est en relation directe avec le Président du jury. Il est chargé de :

- ramasser ou fait ramasser sous son contrôle les feuilles de notation, aussitôt après le passage de chaque concurrent et les remettre immédiatement à la personne en charge de la saisie informatique ;

- ramasser les blocs ou plaquettes et grilles des membres du jury à la fin de chaque séance et leur redistribuer au début de chaque séance ;
- veiller à ce que le jury ait suffisamment de temps pour noter ;
- veiller à ce que le jury ait un éclairage individuel pour la notation ainsi qu'un stylo et les fiches de notations en nombre suffisant ;
- remettre en coulisses un message à chaque concurrent de la catégorie « invention » ou « perfectionnement » qui ne s'est pas présenté à huis clos aussitôt après son passage, lui indiquant l'heure et le lieu de la salle de délibération, pour qu'il se trouve aux abords au cas où le jury voudrait lui demander des précisions, ainsi qu'à tout candidat que le jury souhaiterait rencontrer. D'une manière générale il assure toute communication entre le jury et le plateau (présentateur, régisseurs...)
- faire servir une boisson aux membres du jury, vers le milieu de chaque séance. Ces boissons sont à la charge de l'organisation du Congrès.

4.4. Chronométrateur

Le chronométrateur est chargé de contrôler la durée de chaque numéro et d'informer le candidat et le jury du temps écoulé. À cet effet, le chronométrateur dispose d'un système, placé sur le devant de la scène, de 3 couleurs : vert, jaune et rouge.

- la couleur verte s'allume au moment où le concurrent commence son numéro. Le temps du numéro se décompte dès que l'une des conditions suivantes est remplie : l'artiste est sur scène ou la musique démarre (sauf décision du Président du jury).
- la couleur jaune s'allume une minute avant la fin de la présentation.
- la couleur rouge s'allume à la fin du temps imparti pour montrer au concurrent qu'il dépasse le temps autorisé et qu'il doit terminer immédiatement son numéro. Si une action est en cours, il peut l'achever dans un délai raisonnable. Si le concurrent continue sa présentation, il risque d'être disqualifié sur décision du Président du jury et de voir le rideau se fermer.

4.5. Responsable de la saisie informatique

Le responsable de la saisie est chargé de saisir les notes sur le logiciel de gestion des concours. Il est également le détenteur des feuilles de notation individuelle de chaque membre du jury.

Il a en charge de présenter les moyennes lors des délibérations.

Il ne peut participer aux débats et a le même devoir de réserve que les membres du jury.

4.6. Rédacteurs des analyses à destination des concurrents (facultatif)

Quand cela est possible, les analyses sont un service offert par la FFAP aux candidats.

- La FFAP désigne une équipe généralement de deux personnes chargées de rédiger ces analyses. Les membres de cette équipe s'engagent, au même titre que les membres du jury, à assister à l'ensemble du concours.
- Les rédacteurs ont en charge de prendre note des prestations de chaque concurrent. Le document doit d'une part être un reflet réel de chaque prestation, et d'autre part proposer quelques pistes de réflexions susceptibles d'aider les concurrents pour améliorer leur numéro. Les rédacteurs s'abstiendront de tout commentaire lié au palmarès et/ou aux décisions du jury.
- Les rédacteurs font partie de l'équipe des concours. À ce titre, ils bénéficient des mêmes droits que les membres du jury et respectent les mêmes devoirs. Les droits seront acquis

à la remise des critiques au Directeur des concours et sur son accord, sont à la charge de la FFAP.

- Les rédacteurs n'assistent pas aux délibérations du jury.
- Les membres du jury peuvent leur communiquer des avis, conseils et réflexions qu'ils souhaitent transmettre aux candidats.
- L'équipe de rédacteurs des analyses sera présentée aux candidats qui seront informés de sa mission. Les candidats peuvent refuser qu'une analyse de leur prestation soit faite.
- Le Directeur des concours informera les rédacteurs s'il faut rédiger les analyses pour les candidats étrangers (problème de langue...)
- Ces analyses sont envoyées à chaque concurrent par le Directeur des concours sous un délai maximum de 3 mois.

5. L'équipe côté organisateur

5.1. Équipe concours

L'organisateur du Congrès met en place une équipe en charge des concours en mesure de prendre en charge les tâches suivantes :

- responsabilité des concours ;
- accueil et suivi des candidats ;
- régie de scène ;
- présentation des concours (scène et close-up).

5.2. Le Responsable des concours

Le Responsable des concours est le représentant dans l'organisation du Congrès vis-à-vis du Directeur des concours de la FFAP. Il a les responsabilités suivantes :

- enregistrer le dossier de candidatures et vérifier qu'il est complet et signé ;
- vérifier l'âge des candidats de la catégorie junior et obtenir l'autorisation parentale ou tutoriale s'ils sont sélectionnés ;
- mettre en place le comité de sélection des candidats qui ne sont pas présélectionnés automatiquement voir article 6 ;
- envoyer aux candidats sélectionnés les diverses informations utiles au bon déroulement du concours :
 - le règlement du concours,
 - la fiche de régie ,
 - un modèle de grille de notation,
 - les conditions de passage et de répétition,
 - toutes informations qu'il sera utile de leur transmettre,
- recueillir la fiche technique complétée par le candidat ;
- recueillir un engagement écrit des candidats sur le respect des règles de sécurité pyrotechnique du lieu de production, ainsi que l'attestation d'assurance pour le numéro ;
- prévenir concurrents de l'ordre de passage, ainsi que du nombre de passages éventuels pour les candidats close-up, et ceci OBLIGATOIREMENT avant le début du Congrès ;
- remettre, au Responsable de la régie, la liste des concurrents et leurs fiches techniques afin de déterminer l'ordre de passage. L'ordre de passage des numéros est décidé par les

organisateurs du Congrès, en toute impartialité. Il évitera deux numéros consécutifs dans la même discipline de scène, pour ne désavantager aucun candidat ;

- s'assurer en liaison avec le Directeur des concours de la présence de l'équipe prévue ;
- devra procéder, avant l'entrée des congressistes dans la salle et en relation avec le Directeur des concours, à la réservation des places des membres du jury et de son équipe dans les 5 premiers rangs, face à la scène. Il y aura obligatoirement un rang libre derrière pour ne pas être en contact avec le public ;
- placer le Directeur et le chronométrateur près du jury.
- Prévoir pour le système de saisie :
 - une table avec 2 chaises
 - une alimentation électrique. La personne qui saisira les résultats aura les moyens de le faire confidentiellement ;
- pour le close-up, placer le jury au mieux en fonction de l'organisation (un seul passage ou plusieurs passages) ;
- accueillir et sécuriser les candidats ;

5.3. Le régisseur plateau et son équipe

En fonction de l'organisation locale, il semble opportun d'avoir une personne de l'équipe dédiée à la régie plateau du concours.

Ils assurent les missions suivantes :

- mettre en place le matériel de chaque numéro et le débarrasser ;
- nettoyer la scène, si nécessaire ;
- s'assurer que chaque candidat est prêt à l'annonce de son nom ;
- prendre les dispositions nécessaires en cas de danger (feux, fumées, etc.)

5.4. Présentation et rôle du présentateur des concours

- Le présentateur du concours ne doit faire aucun commentaire sur les numéros présentés et s'abstenir de tout rappel. Il est recommandé une présentation sobre.
- Dans la mesure du possible, un affichage lumineux (ou vidéo projection) indiquera aux spectateurs et au jury le nom, la provenance du candidat et son appartenance à une Association adhérente FFAP, le nom du (ou des) Président(s) ayant donné sa (leur) signature(s). Son emplacement sera étudié afin d'éviter tout fil gênant le passage des artistes ou des spectateurs. Un membre de l'organisation assurera la manipulation de l'appareil. En l'absence de cet équipement, le présentateur s'assurera de communiquer clairement ces renseignements.

6. Procédure de sélection

6.1. Concours FFAP – Sélection nationale

6.1.1. Composition du Comité de sélection

Le comité de sélection est composée de 2 ou 3 membres de l'équipe d'organisation du Congrès, supervisée par le Responsable des concours. Elle comporte :

- o Le Directeur des concours ou un membre désigné par ce dernier
- o Le Responsable des concours
- o 2 ou 3 membres désignés en accord entre le Directeur et le Responsable des concours

6.1.2. Sélection

Il est prévu 20 places pour le concours de scène et 10 places pour le concours de close-up.

Cependant toute demande supérieure doit avoir l'approbation du Directeur des concours qui se sera assuré auprès des organisateurs de la faisabilité horaire.

- o Le Responsable des concours met à disposition du comité de sélection, par les moyens numériques appropriés, l'ensemble des vidéos envoyées par les candidats. (YouTube, Dailymotion,...)
- o Chaque membre du comité établit sa sélection en classant les candidats (Français ou étrangers) pour chaque condition de présentation et la renvoie au Responsable des concours.
- o Le Responsable des concours et le Directeur des concours établissent ensuite la liste définitive des candidats sélectionnés par le comité ainsi qu'une liste d'attente classée.
- o Le 1er Prix d'une sélection régionale agréée FFAP est automatiquement sélectionné au concours national.
- o Des quotas de places sont proposés aux équipes de France scène et close-up sous la responsabilité du Directeur des concours. Le nombre de places attribuées dépend du nombre de places globales et du nombre de candidatures reçues. En moyenne, il y a 4 ou 5 places pour la scène et 2 ou 3 pour le close-up.

6.1.3. Invention et magie pour enfants

- o Les candidats en invention qui concourent à huis clos ne sont pas comptabilisés dans ces quotas.
- o Si la magie pour enfant a lieu en public sur un créneau différent, ils ne sont pas comptabilisés dans ces quotas.

6.1.4. Nota

- o Il faut prévoir dans le planning que, tout compris (répétition, installation, concours, jugement...), un candidat occupe 30 minutes du planning général. Un concours avec 30 candidats nécessitera de prévoir 15 heures du planning pour les concours soit 7h30 de concours et 7h30 de répétition.

6.1.5. Dates et détails pour les sélections

- o L'organisateur du Congrès doit prévoir dans sa communication. de fixer les dates de clôture de postulation pour le concours le 30 juin.
- o La sélection et l'information des candidats doivent avoir lieu au moins 2 mois entiers avant la date du concours afin que les candidats puissent s'organiser pour leur hébergement et leur transport.

6.2. Concours régionaux

- Des concours qualificatifs régionaux peuvent être organisés par des Associations adhérentes FFAP régionales.
- Pour être reconnus, les concours régionaux doivent avoir reçu l'agrément de la FFAP et se conformer dans leur organisation (désignation du jury, règles de notation, attribution des Prix, modalités de fonctionnement) aux prescriptions de la FFAP précisées dans le règlement des concours régionaux.

7. Le jury

7.1. Constitution et nominations

Le jury est constitué d'un Président et de 6 à 10 membres (il est souhaitable de constituer un jury ayant un nombre impair de membres).

- Le Président du jury est proposé par le Directeur des concours au Président de la FFAP. Lorsque la proposition est acceptée, le Président de la FFAP le nomme officiellement.
- Les membres du jury sont désignés par le Président de la FFAP sur proposition du Directeur des concours assisté du Président du jury.
- Au moins deux membres du jury sont choisis parmi les membres du jury de l'édition précédente.

7.2. Le Président du jury

- Le Président du jury est choisi parmi les personnalités reconnues du monde de la magie, capable de défendre une direction artistique.
- Le Président du jury est seul habilité pour demander la fermeture du rideau si le temps alloué (10 mn) est dépassé (15 min si magie pour enfants).
- Le Président du jury réunit ses jurés afin que le directeur des concours, les responsabilise et les informe sur la procédure de vote et la méthode de notation. La grille de notation est à nouveau communiquée avec des exemples.
- Le Président du jury fixe les horaires de délibération et les heures de rendez-vous et en donne information précise à chaque membre.

7.3. Les membres du jury

- Les membres du jury sont choisis en priorité parmi les magiciens ayant une connaissance approfondie de la théorie et une longue expérience pratique de l'art magique. Il est recommandé de privilégier les jurys membres FFAP. En particulier, un ou deux historiens de la Magie reconnus sont à prévoir pour éclairer le jury pour le concours Magicus.
- Il est demandé de reconduire d'année en année deux membres afin d'assurer une continuité. Toutefois un membre ne peut siéger dans un jury plus de trois années consécutives.
- Des personnalités non magiciennes peuvent être retenues pour leurs compétences dans une discipline artistique, chanson, théâtre... qui apporterait une vision allant dans le sens du projet défendu par le Président du jury. Dans ce cas, on veillera à ce que ce nombre ne dépasse pas le quart des membres du jury.
- Les membres du jury retenus sont contactés par le Directeur du concours et doivent confirmer leur engagement par écrit.
- Le fait d'accepter d'être membre du jury, entraîne la gratuité de l'inscription au Congrès à l'exception du banquet, du pass magique, du voyage et de l'hébergement. Il est

procédé au remboursement a posteriori par l'organisateur du Congrès. C'est le Directeur des concours qui confirme à l'organisateur qu'il peut effectuer ce règlement sous réserve que le membre ait rempli son contrat conformément au présent règlement. Chaque jury doit s'acquitter au préalable de ses droits d'inscription. Les frais de transport et d'hébergement ne sont pas pris en charge.

7.4. Défection

- Si un membre du jury est défaillant alors qu'il a commencé à siéger, l'ensemble de ses notes est supprimé pour l'ensemble des disciplines.
- Cependant, si un membre du jury ne peut siéger lors d'une session mais qu'il a noté l'intégralité des candidats de toutes les disciplines présentes dans une condition de présentation (scène ou close-up), ses notes sont conservées pour l'attribution des Prix.
- Conserver les notes du jury absent ne doit pas pénaliser les autres candidats quant à l'attribution du titre de Champion de France. Dans ce cas, le Président du jury en accord avec le Directeur des concours, décidera du maintien ou non des notes.
- L'absence programmée, en accord avec le Directeur des concours, à une des conditions de présentation n'est pas considérée comme une défaillance du membre du jury.
- Il n'est pas possible de remplacer un membre du jury si celui-ci a déjà commencé à noter.
- La défaillance d'un membre du jury entraîne la perte de tous ses droits afférents au rôle de jury.
- Le contenu des délibérations et les notes sont conservées par le Directeur de concours pendant un an minimum.
- Le directeur des concours doit suppléer à toute défaillance d'un membre du jury si celle-ci intervient avant le début des concours.

8. Notation

Le jury utilise la grille de notation de la FISM.

8.1. Critères d'évaluation

Le jury note par rapport à 6 aspects principaux :

- l'atmosphère magique : la mise en scène, l'ambiance générale du numéro... ;
- la présentation : l'attitude du magicien, son charisme, le soin qu'il apporte à ses déplacements, son texte, la précision de ses gestes... sont autant de paramètres importants ;
- l'impact sur le public : les réactions du public (émotion, rires, applaudissements,...) devront être prises en compte ;
- l'esthétique et la composition du numéro : les accessoires, le costume, le maquillage doivent être en harmonie avec le style recherché par le concurrent. Le rythme du numéro, le nombre d'effets, leur enchaînement ainsi que le final sont autant de paramètres très importants qui doivent tous être pris en compte ;
- la technique : les appareils ou accessoires truqués doivent servir au maximum l'effet recherché. Moins on sentira le truc et plus l'effet sera magique. Le développement d'astuces techniques et l'application de nouveaux principes ou matériaux seront appréciés ;
- l'originalité : le caractère unique du numéro doit être le but primordial du concurrent, ne serait-ce qu'en prévision d'une utilisation commerciale.

8.2. Notation

- Chaque membre du jury note les concurrents sur 100 points.
- Après chaque numéro présenté, les feuilles de notation sont relevées et les moyennes calculées.
- La notation des membres du jury ne comporte aucune décimale (sauf la moyenne).

Il est possible qu'un membre du jury revienne sur sa notation. Le Président du jury le propose aux membres du jury avant délibération et connaissance de la moyenne pour ce concurrent. A l'issue du concours, toutes les notes de chaque membre du jury leur sont redistribuées pendant une quinzaine de minutes pour d'éventuelles modifications. Ce temps de séance implique un travail de nature intime et personnel de chaque juré sans intervention ni avis d'un autre juré.

- En cas de litige ou désaccord profond entre les membres du jury, la voix du Président du jury est prépondérante.

8.3. Plagiat

- En cas de plagiat de façon évidente, le concurrent dont la présentation est en cause, risque la disqualification lors de la délibération finale du jury. Il sera convoqué devant le jury et pourra s'expliquer.
- Le jury peut revenir sur sa décision si un plagiat est signalé et avéré dans les deux semaines qui suivent la proclamation du palmarès.

8.4. Compérage

Il ne pourra pas être attribué de Prix à tout numéro **reposant exclusivement** sur l'utilisation d'un compère, le candidat sera alors disqualifié. Le jury pourra, dans le doute, interroger le candidat sur le modus-operandi du tour.

9. Les candidats

9.1. Inscription

- L'inscription au concours est gratuite, sous réserve d'acquitter les droits de congressiste.
- Le formulaire d'inscription au concours rempli par le candidat, doit parvenir au comité d'organisation du Congrès avant la date limite prévue. La candidature ne devient effective que si le candidat s'est conformé aux obligations indiquées sur le formulaire, et s'il a renvoyé dans les délais prévus sa fiche de renseignements, sa fiche technique, sa vidéo et signé l'acceptation des conditions générales de participation.
- Les candidats dans la catégorie junior doivent joindre à leur dossier d'inscription la photocopie d'une pièce d'identité attestant de leur date de naissance (moins de 16 ans à la date du concours).
- Tous les candidats doivent fournir une photo en situation du numéro (en costume...).
- La date limite des inscriptions est impérative. Cependant, le Président du congrès peut accorder une dérogation si le nombre limite des candidats n'est pas atteint. Tous les cas de dérogations sont laissés à la discrétion du Président de la FFAP.
- Les candidats français doivent être parrainés par le Président d'une Association adhérente de la FFAP. Ils peuvent être parrainés par n'importe quel Président. Un Président d'une Association adhérente FFAP peut parrainer plusieurs candidats.
- Les candidats étrangers doivent obtenir la signature d'un Président d'une Association affiliée à la FISM.

- Le candidat peut postuler pour participer au concours dans plusieurs disciplines différentes avec des numéros différents mais il doit choisir un numéro en priorité car un second passage dans une autre discipline ne peut être obtenu que si toutes les places ne sont pas pourvues.
- Le jury ne peut, de sa propre autorité, changer un candidat de catégorie. Toutefois, à titre exceptionnel, un cas particulier pourra être laissé à l'appréciation du Président du jury et après accord du concurrent.
- Les artistes engagés par l'organisation du Congrès pour participer à un spectacle ou faire une conférence ne peuvent participer au concours avec le même numéro sous peine de disqualification.
- Tous les candidats, du fait de leur participation, acceptent le présent ~~cahier des charges~~ règlement et toutes les décisions du jury qui sont sans appel.
- Les candidats s'engagent, au cas où ils seraient primés, à participer gratuitement au gala de clôture si les organisateurs du Congrès le demandent.

9.2. Sélection

- Si le candidat n'a pas été présélectionné lors de Championnats régionaux, la sélection des candidats est faite par rapport à un support vidéo (DVD...) voir article 6.2
- Le candidat s'engage à présenter le même numéro que celui présenté sur le support vidéo ou lors de la phase de présélection (des améliorations sur le numéro en question sont tolérées).

9.3. Durée du numéro et déroulement du concours

- Les concurrents doivent présenter un numéro complet, d'une durée de 5 minutes au minimum et 10 minutes au maximum. Toutefois, dans les disciplines « invention », « perfectionnement », il n'y a pas de durée minimale.
- Dans la discipline « magie pour enfants », la durée maximale est portée à 15 minutes. L'organisateur peut décider que cette discipline soit présentée devant un public d'enfants. Il lui revient de prendre en charge l'ensemble de l'organisation et de prévoir un lieu permettant d'accueillir également les congressistes.
- Chaque concurrent est prêt 15 minutes avant l'horaire prévu. Les concurrents qui ne seront pas prêts en temps voulu risquent d'être disqualifiés. On leur donnera la possibilité de s'expliquer. Seul le Président du jury décidera en fonction des explications données par le concurrent si celui-ci est disqualifié.
- En cas d'incident technique indépendant du concurrent (défaillance lumière ou son...), le Président du jury peut autoriser le candidat à représenter son numéro ou à décompter un temps de dépassement.

9.4. Inventions

- Les concurrents dans les disciplines invention ou perfectionnement certifient sur l'honneur qu'ils ne connaissent pas d'antériorité à leur invention ou leur perfectionnement. Les concurrents de ces deux disciplines peuvent faire présenter leur invention ou perfectionnement par un tiers. Les concurrents ou leur représentant doivent se tenir à la disposition du jury pour exposer en quoi leur invention ou perfectionnement diffère de ce qui existait précédemment.
- Au cas où une invention ou un perfectionnement est présenté au cours d'un numéro d'un concurrent, dans une autre discipline, les perfectionnements devront être signalés et présentés aux membres du jury après la présentation du numéro.

- Si l'invention ou le perfectionnement n'est pas présentable en public (non mis en scène), il pourra être demandé au candidat de présenter au seul jury et à huis clos la dite invention ou le perfectionnement.

9.5. Répétitions

- Le candidat sera informé par le Responsable des concours avant le début du Congrès de l'heure de la répétition.
- Il devra prendre toutes dispositions pour être en mesure de mener sa répétition à l'heure exacte (matériel prêt, assistants en place...).
- Il disposera de 10 minutes sans possibilité de dépasser ce temps.
- Les techniciens plateau, son, lumière sont présents et à la disposition du candidat et de son équipe pour :
 - o noter la mise en place du matériel ;
 - o noter les conditions de début du numéro (rideau, son, lumière) ;
 - o tester la bande son, le niveau en salle, le niveau des retours ;
 - o valider les lumières, la conduite...
- Le candidat peut se faire assister de l'équipe de son choix pour optimiser l'utilisation des 10 minutes.
- Les membres de l'équipe, s'ils ne sont pas congressistes, peuvent être présents sur les lieux du concours et des répétitions uniquement aux heures utiles. Ils devront être munis d'un badge spécifique défini par l'organisateur du Congrès.

10.Droit à l'image

- Le candidat accepte d'être filmé et/ou interviewé et que son numéro soit filmé et photographié par une équipe désignée par le Président de la FFAP. Il signera un formulaire de droit à l'image fourni par l'organisateur avant le début des concours voir annexe
- Sous réserve de conditions techniques favorables, le candidat pourra obtenir une copie de l'enregistrement vidéo de son numéro dans un délai fixé par l'organisateur. Il peut lui être demandé une participation aux frais de reproduction et d'expédition exclusivement.

11.Les Prix

- 11.1. Trois Prix peuvent être décernés dans chaque discipline : un premier, un deuxième et un troisième Prix. Ces Prix ne seront décernés que si le concurrent a obtenu au moins le nombre de points nécessaires. Il peut y avoir des ex-aequo.
- 11.2. À l'issue du concours et des délibérations, les concurrents sont classés par discipline dans l'ordre décroissant des points.
- 11.3. Les Prix sont décernés aux 3 candidats de chaque discipline (s'il n'y a pas d'ex-aequo) ayant eu le maximum de points (et au moins 60 points).
 - Le premier Prix est attribué au candidat ayant eu le maximum de points avec un minimum de 80 points.
 - Le second Prix est attribué au second candidat à condition qu'il ait un minimum de 70 points.
 - Le troisième Prix est attribué au troisième candidat à condition qu'il ait un minimum de 60 points.

- 11.4. Il peut y avoir des ex-æquo pour un Prix à condition que les concurrents aient exactement le même nombre de points.
- 11.5. Si dans une catégorie, aucun concurrent n'a obtenu le nombre de points nécessaire pour un certain Prix, ce Prix n'est pas décerné.

Exemples :

- *A : 83 points, B : 77 points, C : 76 points – A a le premier Prix, B le second, C le troisième.*
- *A : 83 points, B : 76 points, C : 76 points, D : 68 points – A a le premier Prix, B et C le second, D le troisième.*
- *A : 79 points, B : 68 points, C : 67 points, D : 65 points – A a le second Prix, B le troisième, C et D ne sont pas primés.*
- *A : 86 points, B : 84 points, C : 83 points, D : 82 points – A a le premier Prix (et le grand Prix), B le second, C le troisième, D n'est pas primé.*

- 11.6. Les différents trophées et coupes, à la charge de la FFAP, sont annoncés et remis à la fin du Congrès pendant la cérémonie de clôture.
- 11.7. D'éventuels Prix en numéraires sont laissés au libre choix de l'organisateur en fonction du budget du Congrès.

12. Grand Prix

- 12.1. Le Grand Prix est décerné au concurrent, toutes catégories et disciplines confondues (des perfectionnements et inventions), ayant eu le plus grand nombre de points avec un minimum de 85 points.
- 12.2. Il ne peut y avoir qu'un seul Grand Prix attribué. En cas d'ex-æquo, le jury est souverain pour attribuer le Grand Prix.
- 12.3. Le Grand Prix est attribué en plus du premier Prix.
- 12.4. Le Grand Prix peut être cumulé avec le titre de Champion de France de Magie FFAP.
- 12.5. Un concurrent ayant déjà reçu le Grand Prix à un précédent Congrès de la FFAP ne peut pas concourir avec le même numéro.
- 12.6. Un Prix de 1 000 € (mille euros) est remis au Grand Prix et doit être budgété dans le Congrès

13. Prix Magicus

- 13.1. Le Prix Magicus est décerné à une invention ou perfectionnement jugé particulièrement brillant et original.
- 13.2. Le Prix Magicus ne prendra effet officiellement qu'après une possible recherche ou enquête qui ne pourra pas excéder 15 jours.
- 13.3. Pour l'attribution du Prix Magicus, un minimum de 85 points est nécessaire.
- 13.4. Le Prix Magicus peut être cumulé à un autre Prix si l'invention ou le perfectionnement concerné est présenté en tant que numéro normal de scène ou de close-up, et qu'il représente l'événement du Congrès.

14. Titres de Champion de France de Magie FFAP

- 14.1. Le titre de Champion de France de Magie FFAP ne concerne pas la discipline « arts annexes » ni les inventions ou perfectionnements. Il y a un titre décerné tous les ans pour la scène (Champion de France de Magie de Scène FFAP) et un titre pour le close-up (Champion de France de Close-Up FFAP).
- 14.2. Pour concourir au titre de Champion de France de Magie FFAP, le magicien doit être de nationalité française.
- 14.3. À l'issue du concours et des délibérations, les concurrents de scène et les concurrents de close-up sont classés en deux listes distinctes par ordre décroissant des points obtenus, toutes disciplines confondues à l'exclusion des disciplines citées à l'article 14.2.
- 14.4. Le Président du jury communique les deux listes au Président de la FFAP et propose les deux titres de Champion de France de Magie FFAP. Ce choix doit être validé par le Président de la FFAP. En cas de litige, le choix final se fera par le Bureau de la FFAP représenté par au moins deux membres.
- 14.5. Le titre de Champion de France de Magie FFAP est décerné à un des concurrents de chaque liste parmi ceux ayant obtenu le plus de points. Le titre doit être décerné à un candidat ayant les points d'un premier Prix, à défaut à un candidat ayant les points d'un second Prix. Le titre de Champion de France de Magie FFAP de scène ou de close-up vient donc s'ajouter au Prix obtenu par le candidat.
- 14.6. En cas de litige, le Président de la FFAP et le Bureau se basent sur des critères artistiques et d'accessibilité du numéro au grand public. Le numéro et l'artiste doivent pouvoir être médiatisés. En ce sens, le Champion de France de Magie FFAP doit également être représentatif de la magie française. Le Bureau peut demander à rencontrer les candidats potentiels avant de désigner le Champion de France de Magie FFAP.

15. Prix spécial du public

- 15.1. L'organisateur du Congrès doit mettre en place un Prix spécial du public. Cette organisation est alors entièrement à sa charge. Pour la scène, ce Prix s'intitule le Prix Pierre Brahma.
- 15.2. L'organisation du vote du public, le dépouillement est du domaine de l'organisateur du Congrès. Le trophée est fourni par la FFAP.
- 15.3. Le Prix ne peut être attribué que s'il y a au moins 100 votants.
- 15.4. La remise du Prix pourra se faire lors de la proclamation des résultats en accord avec le Directeur des concours et le Président du jury.

16. Prix partenaires & autres Prix

- 16.1. Les autres Prix (Prix CIPI, Prix de la ville, Prix de sponsors, Prix de partenaires FFAP, engagements, ...) sont laissés à l'initiative du Bureau de la FFAP et de l'organisateur.
- 16.2. Ces Prix sont remis avant la proclamation du palmarès officiel du concours FFAP. L'organisation de la remise de ces Prix ne doit pas créer de confusion avec les Prix FFAP.
- 16.3. L'ordre de la remise de ces Prix sera établi par la FFAP avec la Structure congrès.

17. Proclamation des résultats

- 17.1. Le Directeur des concours présente les différents palmarès et diplômes des lauréats au Président de la FFAP qui les signe.

- 17.2. La liste des Prix reste confidentielle jusqu'à la proclamation des résultats et la remise des trophées ou coupes à la fin du Congrès.
- 17.3. La proclamation des résultats est faite dans un ordre croissant de manière à terminer par la proclamation du Grand Prix et des Champions de France.

Concours FFAP 20XX – XXX

Membre du jury Xxx

Date Xxx

Nom du concurrent	
Amicale FFAP	
Catégorie	

Score

	<i>Non concerné</i>	<i>Mauvais</i>	<i>Moyen</i>	<i>Bon</i>	<i>Très bon</i>	<i>Excellent</i>
<i>Atmosphère Magique</i>	○	○	○	○	○	○
<i>Showmanship/ présentation</i>	○	○	○	○	○	○
<i>Impact public</i>	○	○	○	○	○	○
<i>Esthétique et composition du numéro</i>	○	○	○	○	○	○
<i>Technique</i>	○	○	○	○	○	○
<i>Originalité</i>	○	○	○	○	○	○

Mention :

☐ Comédie/ présentation

☐ Très grande originalité

MINIMUM = 3ème PRIX > 60 POINTS
 2ème PRIX > 70 POINTS
 1er PRIX > 80 POINTS
 Grand Prix & > 85 POINTS
 Magicus

Signature du juré

ANNEXE 2 : ATTESTATION RÈGLEMENT DES CONCOURS ET DROIT À L'IMAGE



Attestation d'acceptation Règlement des concours et droit à l'image

Je soussigné (nom, prénom, pseudonyme)

Participant au concours à l'occasion du Congrès Français de l'Illusion organisé par la FFAP,

- certifie avoir lu et accepte le règlement du concours et du Championnat de France de Magie FFAP et s'y conformera ;
- accepte la décision du jury comme celle du Bureau de la FFAP ;
- accepte d'être filmé et/ou interviewé et que mon numéro soit filmé et photographié par une équipe ayant reçu l'agrément de la FFAP.

Cette autorisation librement consentie est faite à titre gracieux par les deux parties dans les limites précisées ci-dessous :

- Assurer la promotion de la FFAP, quel que soit le support (presse magazine, composite, dossier de presse, site Internet de la FFAP, médias français et étrangers).

Toutes autres utilisations seront assujetties à autorisations complémentaires.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ne devront pas porter atteinte à mon image et/ou à ma réputation.

Je m'engage à être solidaire de la FFAP, de son photographe et/ou son vidéaste en cas de préjudice causé par une utilisation abusive ou détournée des images par un tiers à son insu.

Cette autorisation est valable un an renouvelable par tacite reconduction et reste valable en cas de changement d'état civil ou d'Association.

Elle peut être annulée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception.

Je déclare avoir plus de 18 ans et disposer de la capacité à signer ce formulaire en mon propre nom ou d'être le représentant légal pour un mineur.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait à le

Signature du concurrent ou de son représentant légal
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

ANNEXE 3 : SELECTION CONCOURS FISM EUROPE ET FISM MONDE

- Tous les primés (1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} Prix) des concours FFAP sont sélectionnables pour la FISM Europe ou pour la FISM Monde ainsi que ceux qui ont obtenu + de 60 points sans être primés.
- Cette règle s'applique dans un créneau temps de 3 ans entre la dernière FISM Monde et celle à venir.
- Le fait d'avoir été primé dans un concours national FFAP (d'avoir donc obtenu au moins 60 points) est validant pour être sur la liste de sélection de la FISM Europe ou sur celle de la FISM Monde toutes catégories confondues.
- La sélection des primés se fait par le nombre de points obtenus dans l'ordre décroissant en fonction des places disponibles.
- Les primés à la FISM Europe fonctionnent selon le même principe sauf les premiers Prix qui sont automatiquement sélectionnés pour la FISM Monde (dossier en cours au sein de la FISM).
- Une liste des primés sera tenue et mise à jour par le Directeur des concours de la FFAP après chaque Congrès FFAP. Cette liste fera référence.
- Les candidats qui n'ont pas été primés dans un Congrès FFAP depuis la FISM précédente ou qui ne s'y sont jamais présentés, peuvent postuler directement. Ils doivent envoyer leur candidature au Président de la FFAP dans les délais définis. La candidature ne devient effective que si le candidat s'est conformé aux obligations indiquées sur le formulaire (fiche de renseignements, vidéo, etc.).
- Ils seront notés par un comité de sélection sous la responsabilité du Directeur des concours. Le comité leur attribue des points avec la même grille de notation qu'un Congrès FFAP et les classe de facto dans le système énoncé : cela concerne notamment ceux qui ne se sont jamais présentés dans un Congrès FFAP, ainsi que les étrangers et ceux qui se sont présentés en deçà des 3 ans. Ce comité de sélection doit être choisi parmi les juges du dernier concours annuel FFAP (avec un minimum de 4 personnes).
- Si un candidat étranger souhaite postuler pour représenter la France, il faudra vérifier d'une part s'il est bien résident français depuis 6 mois minimum et d'autre part s'il est bien adhérent à la FFAP.

ANNEXE 4 : MODELE FICHER CANDIDATS

Nb	N° Congr�ssiste	Nom	Pr�mon	Pseudo	Style	Cat�gorie	Discipline	Signature	Soci�t� Magique	EDF	Concours R�gionaux	Adresse	E-mail	T�l	Pays	Vid�o OK	lien Vid�os	D�cision s�lection	Fiche Techn.	Photo	Attest r�glement	Attest feu et s�curit�	Conduite son/lum	V�hicule	Pi�ge horaire arriv�e pour d�chargement
1					Sc�ne	S�nior	Manipulation																		
2					Close-up	S�nior	Magie g�n�rale																		
3					Sc�ne	Junior - 16ans	Magie comique																		

Pr�mon	Pseudonyme	Discipline (cat�gorie)	Dur�e	Condit. de pr�sent.	Temps instal.	Temps d�instal.	Nettoyage	Type mikro	Mikro perso	Lien Vid�os	Commentaires
				Hu�s clos			Non	Mikro casque	Non		
				sc�ne			Oui	Mikro main HF	Non		
				close-up			Non	Mikro cravatte	Oui		

ANNEXE 5 : MODELE FICHE TECHNIQUE

FICHE TECHNIQUE CONCOURS



INFORMATIONS CANDIDAT	
Nom & Prénom	Ecrivez ici votre Nom et Prénom
Nom de scène / Pseudonyme	Ecrivez ici votre Nom de scène ou Pseudonyme
Date de naissance :	jj/mm/yyyy
Adresse	Ecrivez ici votre adresse
Adresse 1	Ecrivez ici votre votre complément d'adresse
Adresse 2	Ecrivez ici votre votre complément d'adresse
Code Postal	Ecrivez ici votre CP
Ville	Ecrivez ici votre ville
Pays	Ecrivez ici votre Pays
N° de téléphone	0123456789
Email :	@ .



INFORMATIONS TECHNIQUE & MATERIELS	
Style de présentation ?	: Choisir dans la liste
Discipline ?	: Choisir dans la liste
Invention/Perfectionnement, conditions de présentation ?	: Choisir dans la liste
Invention/Perfectionnement, si présentation par un autre artiste	: Ecrivez ici son nom d'artiste
Nombre d'artiste(s) ?	: 1
Nombre d'assistant(s) en backstage) ?	: 0
Durée du numéro ?	: 1 minute(s)
Temps minimum de montage (décor et préparation) de votre numéro ?	: 1 minute(s)
Temps minimum pour installer le matériel sur le plateau ?	: 1 minute(s)
Temps de désinstallation de votre matériel après votre numéro ?	: 1 minute(s)
Un nettoyage est-il nécessaire à l'issue de votre passage ?	: Oui ☐ Non ☐
Utilisation d'un micro ?	: Oui ☐ Non ☐
Venez-vous avec votre micro ?	: Oui ☐ Non ☐
Si non, veuillez préciser le type de micro que vous souhaiteriez ?	: Choisir dans la liste
Utilisez-vous de la musique (K7, CD, USB MP3, autre) ?	: Oui ☐
Précisez le type de support ?	: Choisir dans la liste ↓

LUMIERES

Ambiance générale du numéro (Romantique, dramatique, autre...) ? :

Avez-vous besoin d'une poursuite ? : Oui ☐
Non ☐

A quel moment démarrent les éclairages ? :

Faces :	Couleur N°1 :		Repère visuel :	
Contres :	Couleur N°1 :		Couleur N°2 :	
Latéraux :	Couleur N°1 :		Couleur N°2 :	

Faces :	Couleur N°1 :		Repère visuel :	
Contres :	Couleur N°1 :		Couleur N°2 :	
Latéraux :	Couleur N°1 :		Couleur N°2 :	

Faces :	Couleur N°1 :		Repère visuel :	
Contres :	Couleur N°1 :		Couleur N°2 :	
Latéraux :	Couleur N°1 :		Couleur N°2 :	

COMMENTAIRE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)

1 - **Ouverture du rideau (Précisez le moment) :**

2 -

3 -

LOGOS FFAP + CONGRES

Cher Monsieur - Madame,

Nous avons le plaisir de vous confirmer votre sélection pour le concours du XXXX ème Congrès Français de l'illusion FFAP à XXX du XX au XX 20XX.

Votre inscription est dans la catégorie « ».

Veuillez trouver ci-joint un extrait du manuel des congrès avec le règlement du concours, une grille de notation pour information, et une fiche technique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir compléter et me retourner la fiche technique le plus rapidement possible ainsi qu'une photo en situation (en costume) qui servira pour la présentation sur les écrans dans la salle, sans oublier l'attestation d'acceptation du règlement des concours et du droit à l'image.

Votre horaire de passage et de répétition vous sera communiqué en septembre. Toutefois pour la scène sachez que le concours à lieu le samedi XXX (répétition possible dès 7h). Toutefois pour le close-up le concours à lieu le XXX (ENLEVER LA PHRASE INUTILE)

Les feux et fumées sont interdits dans le centre des congrès. Tout effet « pyrotechnique et flash » doit nous être signalé et nous devons avoir l'aval du chargé de sécurité officiel. Nous vous demandons expressément de nous indiquer dans le détail tous les effets que vous souhaitez réaliser. Nous traiterons les demandes au cas par cas.

Une attestation de respect des règles de sécurité (feu et explosif) vous sera demandé avant le congrès.

Toute l'équipe d'organisation du Congrès se réjouit par avance de pouvoir vous compter parmi ses candidats au concours. Elle fera en sorte que votre séjour parmi nous et plus particulièrement votre participation au concours puisse se passer dans les meilleures conditions possibles.

Dans cette attente, et avec nos remerciements, veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le responsable des concours

COORDONNEES

LOGOS FFAP + CONGRES

Cher Monsieur,

Le comité de sélection du championnat de France du XX ème congrès français de l'illusion FFAP s'est réuni.

Votre numéro a retenu toute son attention et mais malheureusement vous n'avez pas été sélectionné pour participer à l'édition 20XX

Nous avons du faire des choix (parfois très difficiles) car le nombre de places disponibles est limité.

Nous espérons pouvoir vous recevoir lors d'une prochaine édition de notre concours.

Veuillez recevoir mes sincères salutations.

Le responsable des concours

COORDONNEES

LOGOS FFAP + CONGRES

Monsieur,

Nous sommes ravis de vous accueillir pour le concours du 50ème Congrès Français de l'illusion FFAP à XXXX du XX au XX 20XX.

Merci de prendre note de votre horaire et ordre de passage pour le concours, mais aussi de l'horaire du début des répétitions. Je vous rappelle que nous avons un timing à respecter et vous n'aurez que 10 minutes pour répéter.

CATEGORIE : **SCENE – MAGIE GENERALE**

NOM DE L'ARTISTE : **XXX**

ORDRE DE PASSAGE : **N°X**

HORAIRE REPETITIONS : **à partir de 0XH00**

LIEU & HORAIRE CONCOURS : **SALLE XXX Samedi XX /XX de 9h30 à 12h00**

ADRESSE : **Centre des congrès – XXXXX – XX000 XXXX**

CONTACT : **XXXXX Tél : +33 6xxxxxxx**

Au plaisir de se rencontrer très prochainement.

Le responsable des concours

COORDONNEES

Annexe 3 : présentation du BIAM, du budget prévisionnel et flyer





**LA FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES
PRESTIDIGITATEURS**

PRESENTE

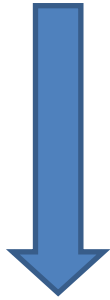
LE BREVET D'INITIATEUR AUX ARTS DE LA MAGIE

Le BIAM, (Brevet d'initiateur aux Arts de la magie) est un brevet fédéral de contenu pluridisciplinaire. Il s'adresse à des magiciens, désireux d'aborder l'animation dans le domaine des Arts de la magie

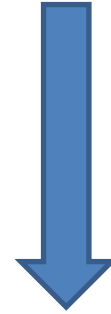
LE BUT

**La formation de futurs enseignants
aux différentes disciplines de la
magie.**

PAR DES COURS



Théorique



Pratique

Pour acquérir les connaissances et les compétences spécifiques à la découverte et l'initiation dans le domaine des arts de la magie.

Formation en 3 étapes

Pré-requis

**Formation
BIAM**

**Stage
Pratique**

Durée des sessions

- Pré-requis 1 journée**
- Formation BIAM 6 jours
Ou 3 Week-ends**
- Stage pratique 50 heures**

Durée de l'examen

Théorique

1 journée*

Pratique

**Rapport complet de
stage**

***Certaines épreuves théoriques pourront
être acquises
par unité de capitalisation à la fin de
chaque journée de stage**

Contenu de la formation

Annales des épreuves théoriques

- **Les associations**
- **La législation du travail**
- **Histoire de la magie**
- **La pédagogie**

- **Le trouble des fonctions cognitives**
- **Les grande Illusions**
- **La magie nouvelle**
- **La magie bizarre**

Fiches techniques de formation

- **Cartomagie**



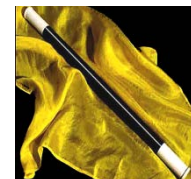
- **Pièces**



- **Corde_s**



- **Foulards**



- **Balles éponge**



- **Anneaux chinois**



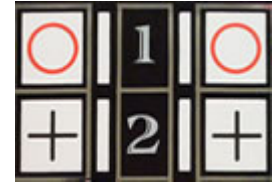
- **Magie divers**



- **Grandes illusions**



- **Mentalisme**



- **La sculpture de ballons**



- **Le mime**



- **Le théâtre**

- **Pickpocket (notion)**



Cultures personnelles annales

- La PNL
- L'effet barnum
- La rhétorique
- La créativité
- L'expression artistique

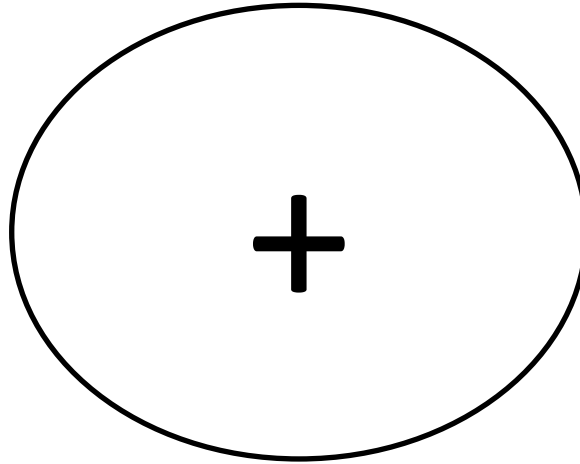
Comment s'inscrire

- **Aval du président de son club**
- **Demande de dossier**
- **Remplir la fiche D'inscription**
- **Envoie de la fiche d'inscription**

Attestation obligatoire

- **Cassier judiciaire vierge**
- **Une formation au premier secours**
- **Une assurance responsabilité civile**

Si non inscrit à la FFAP



Comme indépendant
Demande de licence FFAP obligatoire

**Les élèves pourront demander l'aide un
Tuteur de stage**

Recrutement des formateurs

- **Appel de candidature**
- **Établissement d'une liste**
- **Nomination par une commission**

Membres de la commission

Après appel de candidature

- **2 représentants membre FFAP**
- **2 représentants du conseil fédéral**
- **1 représentant du bureau FFAP**

Validation par le conseil fédéral

Jury d'examen et de validation

- **Appel à candidature**
- **Nomination par le conseil fédéral**

Le directeur pédagogique est membre de droit plus 4 membres dont 1 représentant du conseil fédéral ou du bureau garant du respect des textes

Diffusion du projet

- **Livret édité par la FFAP et remis à tous les présidents de club**
- **Annonce par le journal de la FFAP**
- **Lors des différents congrès**

Promotion du BIAM

Envoi de circulaire aux académies et différents services sociaux afin qu'ils n'engagent que des intervenants titulaires du BIAM

Vœux

Reconnaissance

- **Du Ministère de la culture et de la communication**

- **Du Ministère de l'éducation
national**

Du RNCP

- **Répertoire National des certifications
professionnelles**

**Mettre en place dans l'avenir un
brevet d'état**

Le CESAM

**Certificat d'enseignement
supérieur aux arts de la magie**

Que chaque région est leur centre de formation

Adresse à contacter:



Passif					
Intervenant		Formateur 1	directeur de stage 1ere édition AW	Formateur 2 si nécessaire	
Salaire TTC (Fdp ou facture)	mini	2 100,00 €	- €	2 100,00 €	
Hotel	100 € x5 jours	500,00 €	500,00 €	500,00 €	diminution du coût hôtel et déplacement si formateur parisien
Déplacement	150 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	
Repas jour	50€x5 jours	250,00 €	250,00 €	250,00 €	repas du soir si formateur parisien ?
sous Total intervenant		3 000,00 €	900,00 €	3 000,00 €	
Logistique		10 stagiaires	15 stagiaires	20 stagiaires	
Location salle	40 €x 5	200,00 €	200,00 €	200,00 €	activité ffap : gratuité ?
consommable stage	100€ par pers	1 000,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €	à affiner (économie d'échelle) ou sponsor
Prospectus	2000 explaires	60,00 €	60,00 €	60,00 €	
Livret d'acceuil	100 explaires	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
livret d' Inscription	100 explaires	50,00 €	50,00 €	50,00 €	
Divers bureau		- €			
Divers matériel		- €			
Vidéo	?				
Diplôme	50 explaires	50,00 €	50,00 €	50,00 €	
Carte	50 explaires	50,00 €	50,00 €	50,00 €	à voir avec machine ffap
cotis FFAP		500,00 €	750,00 €	1 000,00 €	
sous Total logistique		2 110,00 €	2 860,00 €	3 610,00 €	
		Si 1 formateur + dir	Si 1 formateur + dir	si 2 formateur + dir	
TOTAL GLOBAL		6 010,00 €	6 760,00 €	10 510,00 €	
			si 2 formateur + dir		
			9 760,00 €		
		10 stagiaires	15 stagiaires	20 stagiaires	
Actif		10 stagiaires	15 stagiaires	20 stagiaires	
Prix du stage		480,00 €	480,00 €	480,00 €	à voir si montant cotis FFAP en + ou inclus
Total paiement stagiaires		4 800,00 €	7 200,00 €	9 600,00 €	
Total		6 010,00 €	6 760,00 €	10 510,00 €	
Participation FFAP		- 1 210,00 €	440,00 €	- 910,00 €	
repas midi					à voir